VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

CONSEIL LOCAL DE L'ÉDUCATION

APPEL À CANDIDATURE

Créé par délibération du Conseil municipal, le Conseil local de l'éducation permet d'organiser l'expression et la participation des habitants sur les sujets municipaux relatifs aux affaires scolaires.

DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL LOCAL DE L'ÉDUCATION

POUR CELA, IL FAUT :

- Être âgé(e) de 18 ans ou plus
- Avoir sa résidence principale sur la commune de Carrières-sous-Poissy
- Être disponible et s'engager à être présent
- Ne pas être élu(e) municipal(e), ni conjoint(e) d'un(e) élu(e) municipal(e)
- Deux conjoints ne peuvent siéger simultanément

La parité sera respectée

COMMENT CANDIDATER ?

ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 18 OCTOBRE 2021 (LETTRE DE MOTIVATION ET CV) À :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Conseil local de l'éducation
1, place Saint-Blaise
78955 Carrières-sous-Poissy

cabinet@carrieres-sous-poissy.fr – 01 39 22 36 02

WWW.CARRIERES-SOUS-POISSY.FR

Service communication de Carrières-sous-Poissy – 2021 • 01 39 22 36 00. Ne pas jeter sur la voie publique.